



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#).

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Guide de lecture du référentiel

CAPA ARC

Agricultures des régions chaudes

Guide pédagogique indépendant — FormaV. Ce guide n'est pas un référentiel ministériel. Les originaux officiels, annexes et textes applicables restent accessibles par les liens indiqués.

Vérification documentaire : 23 octobre 2026. Session et modalités à rapprocher de ton inscription.

<https://capaarc.fr/referentiel>

Dossier vérifié le 23 octobre 2026 · CAP/CAP agricole · Sources et versions indiquées ci-dessous.

Le référentiel du CAPA ARC permet de relier les activités du métier, les compétences à acquérir et les conditions de certification. Cette page concerne Agricultures des régions chaudes . Elle rassemble les textes disponibles et un guide de lecture pour préparer ton parcours.

Quel référentiel utiliser pour ton diplôme et ta session ?

Intitulé de référence à rapprocher de ton inscription :

- CAPa agricultures des régions chaudes

Activités professionnelles et compétences à travailler

CAPA - Agricultures des régions chaudes

Objectifs et contexte de la certification Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) est une certification professionnelle de niveau 3. Il s'agit du premier niveau de qualification professionnelle préparant à des emplois d'employés qualifiés. Cette qualification sera utilisée selon les territoires soit pour l'emploi salarié, soit pour une activité d'indépendant. L'économie agricole ultramarine est marquée par : - la saisonnalité des emplois, - la petite taille des structures de production, - un faible niveau de mécanisation et d'automatisation. Dans ce contexte, l'agriculture joue un rôle social et économique important en matière d'emplois, de productions et de répartition des richesses. Les agricultures d'Outre-mer constituent des activités très structurantes notamment en termes d'échanges commerciaux. Celles-ci valorisent l'importance et la qualité des équipements et amortissent leurs coûts par économie d'échelle, par : - l'importance de certains secteurs d'activité agricole comme le sucre, la canne et la banane, - leur nature (secteur primaire à vocation exportatrice), - les volumes en jeu. Les agricultures ultramarines doivent répondre à une demande diversifiée qui s'accompagne d'un besoin accru en termes de qualité, de sécurité sanitaire et de prise en compte des problématiques de développement durable. Les exploitations agricoles renforcent et poursuivent leur orientation vers des productions de qualité répondant aux besoins de chaque département et aux attentes des consommateurs. L'agriculture est fortement soutenue et valorisée au travers de la promotion des signes de qualité : les filières et les institutions d'appui-conseil prennent pleinement en compte les problématiques environnementales et de développement durable. Malgré la communication et la nécessité d'une agriculture forte et innovante, des territoires agricoles comme la Nouvelle-Calédonie, se trouvent confrontés à des réalités qui perturbent leur développement : - les mines de nickel attirent beaucoup de salariés - le prix du foncier fragilise l'activité agricole au profit de l'activité immobilière, - les conditions d'emploi de la main-d'œuvre sont moins attractives que dans le secteur industriel.

Activités visées Les activités de l'employé agricole varient selon le type d'exploitation dans lequel il exerce : cultures, production laitière, élevage, etc. Il effectue les activités relatives à des productions mixtes végétales (céréales, oléagineux ...) et animales (bovins, porcs, ovins, volailles...). L'employé d'exploitation

agricole de type céréalière ou fourragère procède à la préparation des sols, aux semis, à l'entretien des cultures, à la récolte. Dans une exploitation d'élevage, l'employé agricole assure l'alimentation animale, l'entretien des bâtiments, les vêlages et le suivi du troupeau. Il est au plus près des animaux et développe une connaissance approfondie de leur comportement et de leurs besoins. Dans les exploitations agricoles orientées vers la valorisation des produits, l'employé agricole participe à la transformation, à la vente de produits de la ferme, à la prestation de services (accueil et tourisme à la ferme). L'employé agricole est une personne polyvalente qui doit s'adapter aux nombreux domaines de l'agriculture dans lesquels il est amené à pouvoir exercer et évoluer. Il peut utiliser des machines agricoles de toutes natures. Il doit veiller à leur entretien et procéder, le cas échéant, aux réparations et à la maintenance de premier niveau. Il participe également à l'entretien général des bâtiments de l'exploitation. Les principales activités sont les suivantes :

- Organisation du travail - prend connaissance des consignes et s'assure de les avoir bien comprises - organise les différentes tâches à effectuer dans l'espace et le temps dans un souci d'efficacité et d'économie d'effort, en toute sécurité - réagit à une situation imprévue ou anormale et adapte le mode de conduite en fonction des aléas - interrompt le travail en cas d'anomalie - contrôle son assiduité et son rythme de travail
- Travaux d'entretien de l'exploitation - nettoie, vérifie et range les différents équipements, matériels et produits - réalise des opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau des outils, machines et matériels à moteur ou non - réalise des travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau du bâti - peut participer à la construction de tout ou partie d'un bâtiment - recueille, conditionne et stocke les déchets en vue de leur élimination
- Conduite et entretien des matériels et engins de l'exploitation - prépare le matériel avant son utilisation - vérifie les sécurités et rend compte des anomalies - règle le matériel avant son utilisation - réalise un essai et ajuste les réglages - conduit des équipements tractés, portés, semi-portés, animés par prise de force - effectue les opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau des matériels et engins
- Communication en situation professionnelle - prévient de son impossibilité d'assurer son activité - rend compte à son supérieur du déroulement de ses activités - rend compte à son supérieur des anomalies constatées - enregistre, sur des supports et applications spécifiques, les données se rapportant à ses activités - communique au sein de l'équipe et s'intègre dans ses travaux - contrôle et justifie les résultats de son travail - lit des notes simples, dossiers et articles spécifiques sur le domaine d'activité
- Productions animales
- Interventions dans l'élevage - intervient dans l'élevage sans perturber les animaux - repère un animal ayant un comportement inhabituel et signale les symptômes - surveille les conditions d'ambiance des bâtiments d'élevage - vérifie la qualité de l'eau et des aliments - distribue l'alimentation, les fourrages et les compléments alimentaires manuellement et/ou à l'aide des équipements et en fonction du stade physiologique - assure partiellement ou en totalité le suivi du cycle de production des animaux - assure partiellement le suivi de l'état sanitaire physiologique et des cycles de reproduction des animaux - met en œuvre les opérations préventives et curatives du programme sanitaire prescrit - isole, contient, déplace un animal ou un groupe d'animaux, en toute sécurité - identifie l'animal en souffrance ou en danger et en rend compte à son supérieur - repère le moment opportun pour la mise à la reproduction - prépare la mise-bas - intervient au moment de la mise-bas - donne les premiers soins aux nouveaux-nés - récolte et stocke des produits de l'élevage - assure le nettoyage et la désinfection des matériels de récolte et de conservation des produits - ramasse et stocke les effluents de l'élevage
- Mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux - réalise les différentes opérations de préparation du sol - prépare les semences ou plants : tri, traitement, dosage... - réalise le semis de plantes fourragères - réalise les opérations de fertilisation et d'amendements - réalise les opérations, manuelles ou mécanisées, d'entretien des cultures - applique un traitement phytopharmaceutique - met en œuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques - met en œuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée - réalise les opérations liées à la conduite en pâturage (changement de parc, clôture ...). - réalise les opérations de pose et d'entretien des parcs et clôtures
- Fonctions liées aux productions végétales (dont horticoles)
- Interventions dans le cycle des productions végétales (dont horticoles) - réalise les opérations de préparation du sol : défoncement, labour, travail superficiel ... - prépare les mélanges terreux, substrats et les supports de culture - nettoie et prépare les lieux de culture : parcelle, plate-forme, tunnel, ombrière ... - participe au piquetage de la parcelle, de la plate-forme - réalise manuellement ou mécaniquement les trous de plantations - dispose les pots, conteneurs ou les supports de culture - prépare les semences ou plants : tri, habillage, pralinage, protection phytosanitaire... - procède à la mise en place des cultures : plantation, repiquage, empotage ... - participe à la mise en place des équipements nécessaires à la conduite des cultures : installation de systèmes d'irrigation, de palissage, de tuteurage, d'ombrage... - assure la multiplication des végétaux : semis, bouturage, greffage ... - réalise toutes les opérations nécessaires pour une bonne reprise et pour

l'acclimatation des végétaux multipliés - effectue les différentes opérations culturales nécessaires au développement, à la mise à fleurs et/ou à fruits des végétaux : tuteurage, palissage, taille ... - réalise les opérations manuelles ou mécanisées d'entretien de la culture et du sol : arrosage, désherbage, binage ...

Blocs recensés dans la fiche RNCP. Lis les intitulés et les conditions pour distinguer les options, les enseignements généraux et les unités facultatives ; tous les blocs ne sont pas nécessairement à présenter dans ton parcours.

RNCP38854BC01 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38854BC02 - Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38854BC03 - Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38854BC04 - Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages (configuration A)

- Réaliser des interventions et des soins courants sur les animaux
- Réaliser des travaux liés à la surveillance et à l'alimentation des animaux

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC05 - Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux (configuration A)

- Réaliser des travaux liés aux surfaces fourragères
- Mettre en œuvre le pâturage

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC06 - Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale (configuration B)

- Réaliser des interventions courantes sur les animaux et les végétaux
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation, à la surveillance des animaux et à la mise en place des végétaux

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC07 - Réaliser des opérations liées aux productions végétales (configuration B)

- Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production
- Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC08 - Réaliser des travaux sur les végétaux (configuration C)

- Réaliser des interventions sur le végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC09 - Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles (configuration C)

- Réaliser les opérations techniques liées au cycle de production
- Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC10 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

RNCP38854BC11 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38854BC12 - Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales (UCARE)

- Réaliser des interventions courantes sur des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales
- Réaliser des travaux liés des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

Évaluation indiquée par la fiche : Évaluation en situation professionnelle

Source des activités et blocs : CAPA - Agricultures des régions chaudes — France compétences . Les annexes intégrales détaillent les critères, ressources et conditions de réalisation.

Épreuves, évaluation et périodes de formation

Le CAP agricole associe un référentiel professionnel, un référentiel de certification et un référentiel de formation. Le parcours par examen et le parcours par unités capitalisables disposent de documents distincts. Les modules MG, MP et le module d'initiative professionnelle décrivent la formation ; ils ne correspondent pas chacun à une épreuve écrite nationale.

Pour le parcours par examen, les règles générales E1, E2 et E3 ont été actualisées par la note DGER/SDPFE/2025-605 , applicable à la session 2026 et aux suivantes. Elle doit être lue avec les capacités professionnelles et le règlement propre à la spécialité. Les fiches d'accompagnement anciennes restent des aides pédagogiques, sans remplacer les textes récents.

La durée et les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel figurent dans le référentiel ou ses annexes. Ils peuvent varier selon la spécialité, la voie de préparation, le positionnement et les textes modificatifs. Conserve les attestations, le suivi des activités et les justificatifs demandés pour ton inscription.

Modalités précisées dans la fiche de certification

L'examen du CAPa comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification. L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF. Le CAPa peut aussi être obtenu par la voie des unités capitalisables pour les candidats de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats libres.

Télécharger les référentiels et documents officiels

Les copies locales ci-dessous conservent les octets des originaux publiés par les autorités. Les programmes généraux sont mutualisés ; les documents de spécialité et les documents agricoles restent identifiés séparément.

Référentiel de spécialité, annexes et arrêtés

- Référentiel du CAPa "Agricultures des régions chaudes" - Juillet 2017 (PDF, 551 Ko) — PDF, 74 pages · [Source officielle](#) .
- Grille horaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité "agriculture des régions chaudes" (PDF, 53 Ko) — PDF, 1 page · [Source officielle](#) .
- Grille horaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité "agriculture des régions chaudes" (PDF, 177 Ko) — PDF, 1 page · [Source officielle](#) .
- MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise (PDF, 39 Ko) - Février 2015 — PDF, 4 pages · [Source officielle](#) .
- MP2 - Maintenance des matériels, installations et bâtiments (PDF, 55 Ko) - Février 2015 — PDF, 7 pages · [Source officielle](#) .
- MP3 - Techniques et pratiques professionnelles - Productions Animales (PDF, 70 Ko) - Avril 2015 — PDF, 5 pages · [Source officielle](#) .
- MP3 - Techniques et pratiques professionnelles - Productions Végétales (dont horticoles) (PDF, 59 Ko) - Février 2015 — PDF, 5 pages · [Source officielle](#) .

- MIP "Productions aquacoles" (PDF, 37 Ko) - Février 2015 — PDF, 4 pages · Source officielle .
- MIP "Fabrication de produits alimentaires" (PDF, 53 Ko) - Février 2015 — PDF, 4 pages · Source officielle .
- MIP "Hébergement touristique et vente de produits locaux" (PDF, 22 Ko) - Septembre 2015 — PDF, 2 pages · Source officielle .
- Mémento relatif à l'épreuve terminale E4.1 du CAP agricole "agricultures des régions chaudes" (PDF, 237 Ko) - Mai 2018 — PDF, 20 pages · Source officielle .
- Référentiel du CAPa "Agricultures des régions chaudes" en unités capitalisables - Juillet 2015 (PDF, 411 Ko) — PDF, 29 pages · Source officielle .
- Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation — CAPA - Agricultures des régions chaudes — PDF, 74 pages · Source officielle .

Textes récents d'évaluation

- CAP agricole — Épreuves générales E1, E2, E3 — DGER/SDPFE/2025-605 — PDF, 23 pages · Source officielle .

Enseignements généraux agricoles et accompagnement

- MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale (PDF, 231 Ko) - Janvier 2015 — PDF, 16 pages · Source officielle .
- MG2 : Mettre en oeuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (PDF, 180 Ko) - Octobre 2017 — PDF, 8 pages · Source officielle .
- MG3 : Interagir avec son environnement social (PDF, 151 Ko) - Février 2015 — PDF, 8 pages · Source officielle .
- Mémento relatif à l'épreuve E1.1 (PDF, 433 Ko) - 2017 — PDF, 28 pages · Source officielle .
- Mémento relatif à l'épreuve E3 (PDF, 634 Ko) - 2017 — PDF, 17 pages · Source officielle .
- Mémento pour la mise en oeuvre du CAP agricole rénové (PDF, 1,3 Mo) — PDF, 27 pages · Source officielle .

Documents complémentaires et aides officielles

- Document d'accompagnement thématique : Utilisation de la calculatrice dans la classe de mathématiques (PDF, 32 Ko) - Octobre 2022 — PDF, 2 pages · Source officielle .
- Recueil de fiches compétences au référentiel de diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole "agricultures des régions chaudes" (PDF, 424 Ko) - Juin 2016 — PDF, 27 pages · Source officielle .
- Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences (PDF, 244 Ko) — PDF, 21 pages · Source officielle .
- Document complémentaire du référentiel de diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole par unités capitalisables "agricultures des régions chaudes" (PDF, 598 Ko) - Octobre 2015 — PDF, 57 pages · Source officielle .

Comment utiliser le référentiel pour préparer le CAPA ARC

- Identifier le bon cadre. Note l'intitulé du diplôme, l'option, la session et ton statut de candidat.
- Relier activité et compétence. Pour chaque situation professionnelle, repère les gestes, les connaissances, les ressources autorisées et les critères de réussite.

- Lire les modalités d'évaluation. Prépare un entraînement conforme au règlement : production, oral d'explicitation, écrit, pratique ou situation d'évaluation en centre.
- Garder des preuves de progression. Classe les travaux, contrôles, observations de stage et erreurs corrigées par compétence.
- Vérifier ce qui reste à travailler. Compare le résultat de tes entraînements aux critères des annexes, puis adapte tes révisions.

Faire le lien avec les fiches de révision

Voici des repères présents dans le sommaire du pack de cette formation. Ils décrivent le contenu pédagogique disponible ; leur présence ne certifie pas la couverture de chaque exigence du règlement.

- Éducation socioculturelle : Comprendre les influences sociales et culturelles ; Partager des pratiques culturelles collectives.
- Technologies de l'informatique et du multimédia : Utiliser son environnement numérique de travail ; Produire des documents avec les outils numériques.
- Sciences économiques, sociales et de gestion : Revenus, consommation et budget du ménage ; Situer l'entreprise et ses partenaires locaux.
- Biologie-écologie : Comprendre le corps et son adaptation à l'effort ; Préserver son équilibre par une bonne hygiène de vie.

Consulter le sommaire des fiches de révision · Consulter le calendrier et les modalités de session .

Sources officielles et suivi des versions

- [Page de référence — CAPA ARC](#)
- [Page de référence — CAPA ARC](#)
- [Page de référence — CAPA ARC](#)
- [CAPA - Agricultures des régions chaudes — fiche RNCP](#)
- [Arrêté du 16 juillet 2019](#)
- [arrêté du 2 mai 2019](#)
- [Arrêté du 19 février 2025](#)
- [Arrêté du 10 juin 2015](#)
- [Rectificatif du 17 mars 2016](#)
- [note de service DGER/SDPFE/2016-144 du 23 février 2016](#)
- [Note de service DGER/SDPFE/2025-605](#)
- [Cadre commun du CAP agricole et textes récents](#)

La vérification porte sur les sources et versions identifiées au 23 octobre 2026. Une nouvelle rentrée, un arrêté modificatif ou un changement de session peut nécessiter une mise à jour. En cas de différence, le texte réglementaire et les instructions de l'autorité compétente priment sur ce guide.

Questions fréquentes

Où trouver le référentiel du CAPA ARC ?

Les documents officiels sont regroupés dans la rubrique Téléchargements. Tu y trouveras le référentiel et, selon leur publication, les annexes d'activités, de compétences, de formation et d'évaluation. Le guide FormaV est une synthèse indépendante avec les liens des sources.

Comment connaître les épreuves et les coefficients ?

Le parcours peut relever de l'examen ou des unités capitalisables. Lis la rubrique correspondant à la modalité préparée par ton établissement et les notes de service en vigueur.

Le guide PDF FormaV est-il un document officiel ?

Le guide est une synthèse pédagogique indépendante. Les PDF officiels sont proposés séparément, avec leur provenance. Le texte de l'autorité compétente reste la référence pour les règles de certification.

Comment vérifier la bonne version pour ma session ?

Compare le nom exact du diplôme et de l'option, l'année de première ou dernière session et les arrêtés modificatifs. Confirme aussi ton statut de candidat. Les dates de publication d'un fichier et d'entrée en application d'un règlement sont différentes.



Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

[FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.](#)

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.